

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTE DU MAIRE

OBJET Numérotation du bâtiment d'enseignement supérieur pour le campus de l'école EFREI réalisé, sur les parcelles cadastrées section AS numéro 86 et AY numéro 327 situées à Villejuif : **33, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE**

LE MAIRE DE VILLEJUIF,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé ;

Vu le permis de construire n° 094.076.22W1091 accordé pour la réalisation d'un bâtiment d'enseignement supérieur avenue de la République à Villejuif ;

CONSIDÉRANT que la nécessité de procéder à la numérotation de ce nouveau programme immobilier,

CONSIDÉRANT la numérotation déjà existante,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La numérotation du bâtiment d'enseignement supérieur pour le campus de l'école EFREI réalisé sur les parcelles cadastrées section AS numéro 86 et AY numéro 327 situées à Villejuif, sera la suivante :

33, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

ARTICLE 2 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ♦ Direction générale des finances Publiques du Val-de-Marne
- ♦ Trésorerie municipale de Cachan
- ♦ Service du cadastre de Créteil
- ♦ Circonscription départementale d'action sanitaire & sociale
- ♦ Centre local de tri de la Poste de Villejuif
- ♦ Veolia Environnement
- ♦ France Télécom
- ♦ ENEDIS et ENGIE
- ♦ Caserne des pompiers de Villejuif
- ♦ Gendarmerie nationale de Chevilly-Larue
- ♦ Commissariat du Kremlin-Bicêtre
- ♦ Commissariat de Villejuif
- ♦ Institut national de la statistique et des études économiques Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée aux différentes directions municipales pour diffusion à l'ensemble des services.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à Madame la Préfète du Val-de-Marne, et affiché.

Fait et arrêté en mairie, à Villejuif, le **13 MARS 2025**

Pierre GARZON

Maire
Conseiller Départemental du Val-de-Marne





ID : 094-219400769-20250313-AR_169_2025-AR

Numérotation du bâtiment d'enseignement supérieur pour le
l'école EFREI réalisé sur les parcelles cadastrées section AS
AY numéro 327 situées à Villejuif : **33, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE**



AVENUE DE LA REPUBLIQUE

5300

